

Mairie de Malataverne

Drôme

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du mardi 04 avril 2017 à 20h30**

L'an deux mille dix-sept, le mardi quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain FalLOT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Procurations : 4

Absents : 1

Date de la convocation : le 29 mars 2017

Présents : Alain FALLOT, Dominique GRISONI, Marie-Josée CHAPUS, Cathy CHARRE, Sébastien POINT-RIVOIRE, Marie-Claude VALETTE, Michel MARTARECHE, Martine MAZOYER, Claude ETIENNE, Laurence CHARMASSON, Véronique ALLIEZ, Sébastien SECARD, Daniel ROBERT, Agnès POMMEREL

Procurations : Sandrine VERGNES à Agnès POMMEREL, Lionel LEROUX à Daniel ROBERT, Sandrine DESMAS à Véronique ALLIEZ, Stéphane GLEIZE à Sébastien SECARD

Absents : Denis GRANON

Secrétaire de séance : Agnès POMMEREL

2-17-005 - VOTE DES NOUVEAUX TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le maire Alain FALLOT, donne la parole à Dominique GRISONI, 1^{er} adjoint, qui propose d'augmenter les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement pour 2017. Dominique GRISONI informe que cette augmentation est indispensable pour financer les investissements nécessaires au service.

Les nouveaux tarifs seront donc les suivants : en euros HT

En euros	Ancien Tarif 2016	Nouveau Tarif 2017
Abonnement semestriel		
Calibre 15	25	25 (inchangé car augmenté en 2016)
Calibre 20	22	28
Calibre 30	27	34
Calibre 40	32	40
Calibre 50	36	45
Calibre 60	41	51
Calibre 80	49	61
Calibre 100	53	66
Calibre 150	69	86
Eau potable - prix du m3		
Client particulier tranche 0-100 m3	1.12	1.12
Client particulier tranche > 100 m3	1.48	1.48
Client industriel	1.25	1.25
Assainissement - prix du m3		
Client particulier tranche 0-100 m3	0.97	1.18
Client particulier tranche > 100 m3	1.14	1.39
Client industriel	1.35	1.65
Eau d'irrigation des services municipaux - prix du m3	0.40	0.40

Entrée en vigueur des nouveaux tarifs : après la relève du 1^{er} semestre 2017

Le conseil municipal,

A 3 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 14 voix POUR

DECIDE d'adopter les tarifs de l'eau et de l'assainissement selon le tableau exposé ci-dessus.

2-17-006 - BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dominique GRISONI, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation et discussion,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Vote le budget primitif du SEA ainsi que suit :

- section d'exploitation : **659 063,83 euros**
- section d'investissement : **1 300 057,05 euros**

1-17-024 - BUDGET PRIMITIF DU SERVICE IMMOBILIER COMMUNAL

Dominique GRISONI, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du service immobilier communal.

Après présentation et discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif du SIC ainsi que suit :

- section d'exploitation : **15 355.92 €**
- section d'investissement : **37 955.92 €**

1-17-025 - TAXES DIRECTES LOCALES / VOTE DES TAUX 2017

Le maire, Alain FALLOT, propose les taux d'imposition suivants pour 2017 :

Libellé	Année 2016	Année 2017
TH	17.86	18.04
TFB	15.58	15.74
TFNB	57.23	57.81
CFE	25.00	25.25

Soit un coefficient de variation proportionnelle de : 1.010110

Demande l'avis du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après discussion,

A l'unanimité,

DECIDE les taux d'imposition pour l'année 2017 ainsi que suit :

Libellé	Année 2016	Année 2017
TH	17.86	18.04
TFB	15.58	15.74
TFNB	57.23	57.81
CFE	25.00	25.25

Soit un coefficient de variation proportionnelle de : 1.010110

AUTORISE le maire comme son premier adjoint Dominique GRISONI à signer tout document utile.

1-17-026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le maire, Alain FALLOT, donne la parole à Dominique GRISONI, 1^{er} Adjoint, qui présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal :

Après présentation et discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif principal ainsi que suit :

- section de fonctionnement : **3 252 081,30 euros**
- section d'investissement : **1 782 052,38 euros**

1-17-027 - VOTE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le maire, Alain FALLOT, propose de voter une subvention d'un montant de **15 000 €** pour l'année 2017 pour le CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le vote d'une subvention d'un montant de **15 000 €** pour l'année 2017 au CCAS.

1-17-028 - SECURISATION DU VILLAGE / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le maire, Alain FALLOT, propose de solliciter l'aide financière du Département de la Drôme au titre des amendes de police, pour la sécurisation du village.

Le maire rappelle que les travaux de voirie dits de la « montée de l'église » ce sont terminés en début d'année 2017. Ces travaux, outre les travaux classiques de voirie et réseaux divers, comprenaient la reprise du seuil de l'église afin de la rendre accessible aux PMR et prévoyaient la création de places de parking pour les PMR. Il est proposé de solliciter une aide financière pour le traçage de ces places de parking PMR ainsi que le traçage d'une bande continue pour création d'une zone piétonne, **ces traçages restant à faire.**

- Accès à l'église et au cimetière, installation et développement de la signalisation horizontale : **789.00 € HT / 946.80 € TTC**
- ⇒ Cimetière : création d'une place PMR
- ⇒ Eglise : création de places PMR + 1 bande continue pour création de zone piétonne

Concernant le « Pôle Enfance Jeunesse Loisirs » où se situent le parking de l'école et de la crèche, ainsi que l'esplanade avec ses divers équipements de plein air très fréquentés par les enfants (city-park, terrain de jeux de ballons en libre accès, terrain de bosses, parcours de santé, stade), en dépit de la limitation de la vitesse à 30 km/h dans tout le village, en dépit de la situation (présence d'enfants), il est malheureusement nécessaire d'obliger les automobilistes à ralentir sur la route de l'Esplanade. Il est donc proposé d'installer 2 ralentisseurs.

- Pôle Enfance Jeunesse Loisirs, travaux commandés par les exigences de la sécurité routière : 2 580.00 € HT / 3 096.00 € TTC

TOTAL des actions de sécurisation : 3 369.00 € HT / 4 042.80 € TTC

Le maire précise que toutes ces actions sont prêtes à démarrer et que les crédits sont prévus au budget 2017.

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le programme d'actions de sécurisation du village pour un montant total de **3 369.00 € HT / 4 042.80 € TTC**,

SOLLICITE une aide financière la plus élevée possible, au titre des amendes de police.

1-17-029 - INSTALLATION DE JEUX D'EXTERIEUR A L'ECOLE ET LA MPE / DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le maire, Alain FALLOT, donne la parole à Sébastien POINT-RIVOIRE, adjoint délégué à l'enfance et la jeunesse, qui propose que soit installé un jeu d'extérieur à la crèche ainsi qu'à l'école. Il propose de solliciter l'aide du Conseil Régional pour le financement de cet investissement.

Projet :

Désignation	En euros HT	En euros TTC
ECOLE : fourniture et pose d'une structure de jeu avec sol amortissant « la citadelle châtelet » - pour enfants de 2 à 7ans	10 710.00	12 852.00
MAISON DE LA PETITE ENFANCE : fourniture et pose d'une structure de jeu avec sol amortissant «la moissonneuse toboggan » - pour enfants de 1 à 6 ans	11 173.88	13 408.66
Total	21 883.88	26 260.66

Plan de financement : en euros HT

Financement	Part Conseil Régional 40%	Part Commune de Malataverne 60%	Total En euros HT
Fourniture et pose d'une structure de jeu avec sol amortissant à la crèche et à l'école	8 754	13 130	21 884

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Sébastien POINT-RIVOIRE,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'installer un jeu d'extérieur à l'école ainsi qu'à la Maison de la Petite Enfance, projet dont le montant s'élève à 21 883.88 € HT / 26 260.66 € TTC,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017, en section d'investissement,

SOLLICITE l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 8 754 euros (40%),

AUTORISE le maire comme son adjoint Sébastien POINT-RIVOIRE, à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

1-17 030 - FIPD / SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

Délibération reportée à la séance du 20 avril 2017.

1-17-031 - AGENCE DE L'EAU / DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE DESHERBAGE

Le maire, Alain FALLOT, rappelle que le conseil municipal a délibéré le 24 mars 2016 concernant le passage au « zéro phyto » au 1^{er} janvier 2017 et le financement d'une étude relative aux techniques alternatives.

Cette étude appelée « Plan de Désherbage » est terminée, elle est téléchargeable sur le site internet de la commune. Le conseil Municipal en a pris connaissance en séance du 26 janvier 2017, lors de laquelle il a approuvé la sectorisation du village en 4 secteurs comportant 4 niveaux d'entretien. Il est rappelé que l'Agence de l'Eau a subventionné l'étude à hauteur de 80%.

Par ailleurs, lors de la séance du 26 janvier 2017, la commune a décidé d'adhérer à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages », afin de bénéficier d'un accompagnement pour le passage au « zéro pesticide ».

Enfin, il a été acté que la commune aurait besoin d'acquérir du matériel, suivant les conseils délivrés par le FREDON, et les crédits ont été inscrits au budget 2017.

L'objet de la présente délibération est de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition du nouveau matériel nécessaire au désherbage. Le matériel a fait l'objet d'un

choix très attentif par le personnel des espaces verts, qui a également assisté à des démonstrations.

Projet d'acquisition de matériel de désherbage :

Désignation	Détail en euros HT	Total en euros HT	Remarques
Houe maraîchère avec ses ustensiles	Houe maraîchère : 152.13 Binette : 63.50 Coupe bordure : 66.60	282.23	Entretien des terrains de longue et de pétanque
Débroussailleuse électrique et ses ustensiles	Débroussailleuse : 870.00 Batterie : 1 490.00 Tête pour trottoir : 280.00	2 640.00	Entretien des trottoirs
Désherbeur mécanique		2 990.00	Entretien des allées piétonnes, des allées du cimetière, etc...
TOTAL des achats :		5 912.23	

Plan de financement :

Désignation	Part de l'Agence de l'Eau 80% - en euros	Part communale 20 % - en euros	Total - en € HT
Acquisition de matériel de désherbage : houe maraîchère, débroussailleuse électrique, désherbeur mécanique	4 730	1 182	5 912

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acquisition de matériel de désherbage à hauteur de 5 912.23 € HT / 7 094.67 € TTC,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017, en section d'investissement,

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau, pour un montant de **4 730 €** (80%),

AUTORISE le maire comme son premier adjoint, à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

1-17-032 - ENERGIE SDED / RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE LA SCI LES 2 B

Monsieur le maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Electrification			
Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de la SCI LES 2 B, située chemin des Chênes Verts, à partir du poste Montchamp			
Dépense prévisionnelle HT	45 788.40 €		
Dont frais de gestion HT : 2 180.40 €			
Plan de financement prévisionnel :			
Financements mobilisés par le SDED	34 591.31 €		
Participation communale	11 197.09 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**

1) APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

2) APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.

3) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où le décompte excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.

4) DECIDE de financer comme suit la part communale : **le forfait sera répercuté par la commune auprès de la SCI LES 2B; un titre de recettes d'un montant de 11 197.09 € sera émis.**

5) S'ENGAGE à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette, émis par le Receveur d'Energie SDED.

6) DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son adjointe aux travaux Marie-Claude VALETTE pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier ;

Fait à Malataverne, le 06 avril 2017

Le maire, Alain FALLOT

GRISONI Dominique,

CHAPUS Marie-Josée,

CHARRE Catherine,

POINT-RIVOIRE Sébastien,

VALETTE Marie-Claude,

MARTARECHE Michel,

MAZOYER Martine,

ETIENNE Claude,

ALLIEZ Véronique,

GRANON Denis,

CHARMASSON Laurence,

SECARD Sébastien,

DESMAS Sandrine,

GLEIZE Stéphane,

ROBERT Daniel,

VERGNES Sandrine,

LEROUX Lionel,

POMMEREL Agnès